

## PEDAGOGIE

## ENSEIGNEMENT DE L'HISTOIRE-SAINTE

Dans la plupart de nos écoles, on ne commence à enseigner l'Histoire - Sainte que lorsque les enfants savent lire, et on leur met entre les mains un livre de texte dont la première réponse à apprendre est celle-ci :

*“ L'Histoire-Sainte est le récit des événements qui se sont passés depuis le commencement du monde.”*

Un homme intelligent prend une autre voie.

Il dit :

Mes petits enfants, le bon Dieu a tout créé ce que vous voyez. Il leur explique ce que veut dire le mot *créer*. Ce mot veut dire *faire quelque chose de rien*.

Or le bon Dieu, à un temps donné, dit : je veux créer des êtres humains.

Il fit le soleil, les astres, la terre, les animaux, et quand tout fut prêt, il fit du limon de la terre un homme qu'il nomma Adam. Il le fit à son image et ressemblance, c'est-à-dire qu'il lui donna une âme capable de connaître Celui qu'il l'avait créé.

Ce fut le premier homme.

Dieu fit passer devant lui tous les animaux; Adam les examina et donna à chacun un nom.

Mais s'apercevant que toutes les espèces d'êtres étaient couples et qu'il était seul de son espèce, il s'en plaignit au créateur et dit : *il n'est pas bon que l'homme reste seul, il lui faut une compagne*.

Alors, Dieu le plongea dans un sommeil mystérieux et lui tira une côte dont il forma la première femme. En la voyant, Adam s'écria : *voilà la chair de ma chair, et les os de mes os*, et parce qu'elle a été tirée de l'homme, elle sera appelée *femme*. Voilà, mes petits enfants, l'origine du genre humain.

## Petit cours d'économie politique

## SIÈME LEÇON

## ORGANISATION DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

(Suite)

## Des pouvoirs du surintendant de l'Instruction publique

LE MAÎTRE. — Aujourd'hui nous allons étudier une partie très importante de notre organisation scolaire : les pouvoirs du surintendant de l'Instruction publique.

La position de surintendant de l'Instruction publique est la plus délicate et la plus importante du service civil. L'honorable Gédéon Ouimet, ancien premier ministre, occupe ce poste avec distinction depuis de nombreuses années. M. Ouimet est un gentilhomme dans toute la force du terme, et qui a fait honneur à notre nationalité lorsque ses devoirs l'ont appelé à l'étranger.

Mes jeunes amis, pour bien nous renseigner sur le sujet qui nous occupe, consultons les dispositions législatives qui se rapportent à cette question :

Le département de l'Instruction publique fait partie du service civil de la province, et le lieutenant-gouverneur en conseil désigne les fonctionnaires de ce département.

Un surintendant de l'Instruction publique est nommé par le lieutenant-gouverneur en conseil. Il a la charge du département durant bon plaisir.

Il est particulièrement du devoir du surintendant :

1. De recevoir du trésorier, outre les sommes d'argent affectées à l'éducation supérieure, toutes celles destinées aux écoles communes, et d'en faire la distribution entre les commissaires et les syndics d'écoles des diverses municipalités, d'après les disposi-